



2017/2037(INI)

15.5.2018

AVIS

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission des affaires constitutionnelles

sur le rôle des villes dans le cadre institutionnel de l'Union européenne
(2017/2037(INI))

Rapporteur pour avis(*): Jan Olbrycht

(*) Commission associée – article 54 du règlement intérieur

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission des affaires constitutionnelles, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. reconnaît que les villes, c'est-à-dire les agglomérations urbaines et les métropoles, mais aussi les villes de petite taille et de taille moyenne, qui constituent l'épine dorsale des territoires de l'Union, n'ont pas de rôle officiel dans le cadre institutionnel de l'Union en dehors de leur représentation au sein du Comité des régions, rôle qui n'est que consultatif; souligne que les politiques de l'Union ont cependant des répercussions directes et indirectes considérables sur les villes et que les élus locaux peuvent, dans le cadre des principes de partenariat et de gouvernance multiniveaux, être un maillon essentiel entre l'Union et ses citoyens et devraient jouer un rôle concret dans le processus d'intégration européenne, notamment par l'amélioration de la communication et de la qualité de l'information sur les politiques menées;
2. fait observer que la charte de Leipzig considère les villes comme des ressources économiques, sociales et culturelles irremplaçables et estime qu'elles devraient porter la responsabilité de la cohésion territoriale; insiste par conséquent sur le rôle central qui devrait leur échoir dans la politique de cohésion;
3. précise qu'en dehors des aspects du degré d'urbanisation et de la concentration des habitants, il n'existe pas de définition unique du concept de ville du point de vue de la population, de la surface, des fonctions et du niveau d'autonomie, et que chaque État membre en donne donc une interprétation propre;
4. constate que l'Union renforce progressivement la dimension urbaine de plusieurs de ses politiques, comme en témoignent le concept des villes et communautés intelligentes (partenariat européen d'innovation), des projets tels que les initiatives communautaires urbaines (URBAN I et II), le développement urbain durable (article 7 du FEDER), le réseau de développement urbain, les actions innovatrices urbaines, la capitale européenne de la culture, la capitale verte européenne et la capitale européenne de l'innovation, la Convention des maires ou encore le programme urbain de l'UE;
5. insiste sur le rôle essentiel que peuvent jouer les villes ainsi que les pouvoirs publics locaux au regard de la préparation, de la conception, du financement et de la mise en œuvre des grandes politiques de l'Union, telles que la lutte contre le changement climatique, dans le cadre d'un processus de développement économique, social et territorial qui permettent aux villes de répondre à de nouveaux enjeux et de saisir les perspectives ouvertes dans le contexte de la nouvelle période de financement de l'Union, dans l'optique de mobiliser les ressources disponibles pour créer des villes non seulement intelligentes et durables, mais aussi créatives; met aussi l'accent, dans ce contexte, sur l'importance des stratégies et des initiatives d'envergure mondiale, telles que les objectifs de développement durable des Nations unies ou la Convention mondiale des maires;
6. souligne que les villes pourraient jouer un rôle important dans les politiques extérieures de l'Union en tant qu'outil de diplomatie publique en ce sens qu'elles peuvent rassembler des personnes de différents pays et s'attaquer à des problématiques qui sont,

pour diverses raisons, absentes des priorités politiques à haut niveau; plaide donc pour un meilleur financement des divers mécanismes de soutien concernés de l'Union;

7. fait cependant observer que les villes ne disposent pas toujours des instruments et des moyens administratifs requis pour participer aux appels d'offres pour l'obtention de fonds de l'Union; se félicite donc de la mise en place, à l'intention des villes, d'un «guichet unique» dont le site internet et les documents devraient être disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union, et plaide pour une amélioration de la coordination et de l'intégration des instruments et programmes consacrés aux villes dans les différentes politiques de l'Union, amélioration qui pourrait être concrétisée par la désignation d'un commissaire chargé de jouer un rôle de chef de file sur le plan politique afin de donner une orientation stratégique à cette démarche, dans le droit fil de l'intérêt accru dont bénéficient les zones urbaines dans les politiques de l'Union, et, à cet égard, en tenant également compte de la diversité des pouvoirs publics locaux et de leurs potentiels respectifs; insiste sur l'importance de promouvoir une démarche plus équilibrée à l'égard des villes, quelle que soit leur taille, pour ce qui est de l'accès à ces instruments et programmes, notamment en développant les ressources de conseil;
8. salue le programme urbain de l'Union en tant qu'il constitue un nouveau modèle de gouvernance à niveaux multiples reposant sur le partenariat, qui permet aux villes de participer, entre autres, à la révision de la législation en place et à la réflexion sur l'évolution des politiques; souligne qu'il convient de recourir à une démarche global coordonnée pour mettre en œuvre la gouvernance multiniveaux établie par les actes de l'Union, conformément aux objectifs fondamentaux des politiques de l'UE et compte tenu de l'importance de la complémentarité des stratégies territorialisées et ascendantes, à l'instar du développement local participatif;
9. préconise de coordonner, de renforcer et de formaliser le programme urbain; estime que ce processus ne devrait pas rester volontaire et que les États membres et la Commission devraient davantage se l'approprier et s'engager à examiner attentivement les recommandations qui leur sont adressées, ainsi qu'à les mettre en pratique si possible;
10. demande que les partenariats qui œuvrent dans le cadre du programme urbain adoptent rapidement les recommandations et les plans d'action les concernant; invite en outre la Commission à montrer dans quelle mesure de telles propositions concrètes sont prises en compte, eu égard notamment à l'amélioration de la réglementation, du financement et des connaissances, et à les intégrer dans les propositions législatives à venir; invite la Commission à faire part des résultats obtenus au Parlement;
11. souligne que les villes, qui ont démontré leur capacité à gérer efficacement les actions coordonnées pour le développement durable, devraient pouvoir jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de toutes les politiques pertinentes;
12. presse la Commission de réaliser une analyse d'impact territorial à grande échelle au regard de la dimension urbaine de toutes les politiques concernées de l'Union afin de veiller à ce que la future législation repose sur une analyse des répercussions de son application à l'échelon local et régional; plaide pour une participation renforcée et plus active des villes, des associations de villes, des autorités locales et régionales, du Comité économique et social européen ainsi que du Comité des régions, au moyen d'une coopération efficace dans le cadre de ce processus;

13. salue la création de la plateforme de données urbaines par la Commission; invite néanmoins l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et la Commission à recueillir et à compiler des données plus détaillées, notamment sur les flux, afin d'adapter efficacement les politiques en vigueur et de définir les stratégies futures;
14. demande aux États membres de veiller à tenir pleinement compte de la diversité de leurs structures territoriales dans le choix des candidats qu'ils proposent pour le Comité des régions, et de proposer, s'il y a lieu, davantage de représentants de l'échelon local pour y siéger;
15. insiste sur l'importance des associations de représentation des villes, telles qu'EUROCITIES et le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE); préconise de renforcer leur participation active, en tant que de besoin, aux groupes d'experts de la Commission et aux groupes de travail du Conseil; insiste également sur l'importance du rôle de la société civile dans la vie politique de l'Union et dans la conception des politiques urbaines européennes;
16. est convaincu qu'il convient de renforcer sensiblement le rôle joué par les villes dans l'élaboration des futures politiques de l'Union; demande donc à l'Union, notamment dans une perspective de long terme, de réexaminer la mise en place d'une politique urbaine européenne;

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	15.5.2018
Résultat du vote final	+: 31 -: 3 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Pascal Arimont, Franc Bogovič, Mercedes Bresso, Steeve Briois, Andrea Cozzolino, Rosa D'Amato, Aleksander Gabelic, Ivan Jakovčić, Constanze Krehl, Sławomir Kłosowski, Louis-Joseph Manscour, Iskra Mihaylova, Andrey Novakov, Paul Nuttall, Younous Omarjee, Konstantinos Papadakis, Stanislav Polčák, Liliana Rodrigues, Fernando Ruas, Maria Spyraiki, Ruža Tomašić, Ramón Luis Valcárcel Siso, Matthijs van Miltenburg, Kerstin Westphal, Joachim Zeller
Suppléants présents au moment du vote final	Isabella Adinolfi, John Howarth, Ivana Maletić, Miroslav Mikolášik, Bronis Ropè, Davor Škrlec, Damiano Zoffoli
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Dariusz Rosati, Boris Zala

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

31	+
ALDE	Ivan Jakovčić, Iskra Mihaylova, Matthijs van Miltenburg
ECR	Sławomir Kłosowski, Ruža Tomašić
EFDD	Isabella Adinolfi, Rosa D'Amato
GUE/NGL	Younous Omarjee
PPE	Pascal Arimont, Franc Bogovič, Ivana Maletić, Miroslav Mikolášik, Andrey Novakov, Stanislav Polčák, Dariusz Rosati, Fernando Ruas, Maria Spyraiki, Ramón Luis Valcárcel Siso, Joachim Zeller
S&D	Mercedes Bresso, Andrea Cozzolino, Aleksander Gabelic, John Howarth, Constanze Krehl, Louis-Joseph Manscour, Liliana Rodrigues, Kerstin Westphal, Boris Zala, Damiano Zoffoli
VERTS/ALE	Bronis Ropė, Davor Škrlec

3	-
EFDD	Paul Nuttall
ENF	Steeve Briois
NI	Konstantinos Papadakis

0	0

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention